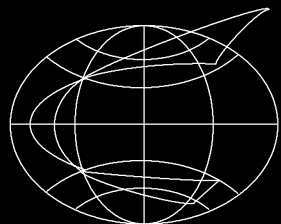


INTOSAI



Revue  
internationale  
de la vérification  
des comptes  
publics

Octobre 1999



# Revue internationale de la vérification des comptes publics

Octobre 1999—Vol. 26, n° 4

© 1999 International Journal of Government Auditing, Inc.

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise au perfectionnement des procédés et techniques de vérification des comptes publics. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du U.S. General Accounting Office, Room 7806, 441 G Street NW, Washington, D.C. 20548, É.-U. (téléphone : (202) 512-4707, télécopieur : (202) 512-4021, courriel : <chases@gao.gov>).

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification des comptes publics. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent guère.

La *Revue* est distribuée aux directeurs de toutes les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques du monde qui participent aux activités de l'INTOSAI. Les autres intéressés doivent s'abonner au coût de 5 \$US par année. Pour tous les numéros, il faut acheminer correspondance et chèques au bureau administratif de la *Revue* - P.O. Box 50009, Washington, D.C. 20004, É.-U.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'*Accountants' Index* par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication *Management Contents*. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

## Table des matières

- |           |   |
|-----------|---|
| <b>1</b>  | <b>Éditorial</b>  |
| <b>3</b>  | <b>En bref</b>  |
| <b>9</b>  | <b>Coopération régionale</b>                            |
| <b>11</b> | <b>Bureaux de vérification de la Bosnie-Herzégovine</b> |
| <b>14</b> | <b>Profil : la République tchèque</b>                   |
| <b>16</b> | <b>Publications à signaler</b>                          |
| <b>17</b> | <b>Dans le cadre de l'INTOSAI</b>                       |

### Conseil de rédaction

Franz Fiedler, Président de la Cour des comptes de l'Autriche  
L. Denis Desautels, Vérificateur général du Canada  
Emma Aouij, Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie  
David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis  
Eduardo Roche Lander, Contrôleur général du Venezuela

### Présidente

Linda L. Weeks (É.-U.)

### Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

### Adjointe du rédacteur en chef

Linda J. Sellkavaag (É.-U.)

### Rédacteurs

William Woodley (Canada)  
Kiyoshi Okamoto (ASOSAI - Japon)  
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)  
Michael C. G. Paynter (CAROSAI - Trinité-et-Tobago)  
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)  
Khemais Hosni (Tunisie)  
Cristina Rojas Valery (Venezuela)  
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)  
U.S. General Accounting Office (É.-U.)

### Production/Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

### Finances

U.S. General Accounting Office (É.-U.)

### Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Guillermo Ramirez, Président, Cour des comptes de l'Uruguay, président  
Seung-hun Hahn, Président, Commission de contrôle et d'inspection,  
Corée, Premier Vice-président Tawfik I.  
Tawfik, Ministre d'État et Président du Bureau général de contrôle,  
Arabie Saoudite, Second Vice-président  
Franz Fiedler, Président, Cour des comptes, Autriche, secrétaire général  
Arah Armstrong, Directeur de la vérification, Antigua-et-Barbuda  
Iram Saraiva, Ministre-président, Cour des comptes, Brésil  
Lucy Gwanmesia, Ministre déléguée, Cameroun  
L. Denis Desautels, Vérificateur général, Canada  
Shawky Khater, Président, Organisation centrale de contrôle, Égypte  
Hedda Von Wedel, Présidente, Cour des comptes, Allemagne  
V.K. Shunglu, Contrôleur et Vérificateur général, Inde  
Abdessadeq El Glaoui, Président, Cour des comptes, Maroc  
Bjarne Mork Eidem, Vérificateur général, Norvège  
Victor Enrique Caso Lay, Contrôleur général, Pérou  
Alfredo Jose de Sousa, Président, Cour des comptes, Portugal  
Pohiva Tui'i'onetoa, Vérificateur général, Tonga  
David M. Walker, Contrôleur général, États-Unis

---

# Transformation du Bureau de vérification d'Afrique du Sud

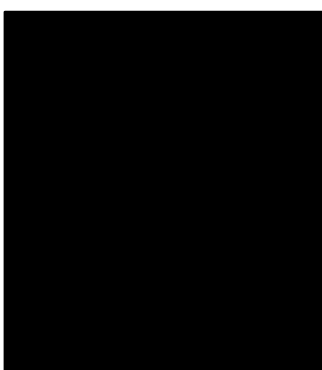
---

Par Henri Kluever, Vérificateur général d'Afrique du Sud

---

*(N.D.L.R. : La Revue est heureuse de présenter cet éditorial du Vérificateur général sortant d'Afrique du Sud, qui décrit les nombreuses transformations réussies par son bureau en dans cette dernière décennie du siècle.)*

---



M. Henri Kluever

Le Bureau du Vérificateur général d'Afrique du Sud est fin prêt à relever les défis du nouveau millénaire. Au cours des dix années de transition qui s'achèvent, et qui correspondent en fait à la durée de mon mandat comme Vérificateur général (1993-1999), les changements profonds qui ont été apportés ont jeté les bases devant servir à réaliser notre désir de promouvoir la démocratie par la reddition de comptes en devenant un bureau de vérification national reconnu à l'échelle internationale.

## Contexte historique

Je crois qu'il est utile de faire ici un bref résumé de l'histoire de notre bureau. Alors que je me promenais dans la bibliothèque et que je balayais du regard les anciens rapports de vérification dans leur reliure de cuir de couleur foncée, je me suis mis à réfléchir aux initiatives importantes prises par le Bureau au cours de tant d'années fertiles en événements. Nous étions motivés par la poursuite d'un objectif - démocratiser le contrôle des fonds publics aussi sûrement que si nous avions encore été à l'époque de Saint-Jean et de la signature de la Grande Charte! Fondée initialement sur le modèle britannique, la Loi sur la vérification d'Afrique du Sud a tout d'abord été adoptée en 1911, puis modifiée en 1916; elle est par la suite demeurée inchangée jusqu'à ce que la nouvelle Loi sur l'Échiquier et la vérification des comptes publics soit adoptée. Les concepts de contrôle et de conformité sont restés les mêmes jusqu'à ce que le concept de la vérification de gestion soit incorporé à la Loi sur l'Échiquier et la vérification des comptes publics de 1975.

Depuis peu, notre plus grand défi sur le plan législatif consiste à exploiter à nos fins la séparation démocratique des pouvoirs entre les organes législatif, exécutif et judiciaire du gouvernement. Nous

savons que pour que le Bureau s'acquitte de son rôle fonctionnel de chien de garde des organes législatif et exécutif, nous ne pourrions plus fonctionner sous la surveillance ministérielle — nous devons devenir une institution indépendante relevant directement du Parlement. En dix ans, ce processus a transformé un bureau qui n'était qu'un ministère de la fonction publique en une institution d'État qui appuie la démocratie constitutionnelle — telle qu'elle est définie dans la Loi constitutionnelle de 1996 de l'Afrique du Sud.

Naturellement, l'histoire politique de l'Afrique du Sud ne peut pas être dissociée de cette évolution historique du Bureau du vérificateur. Le Sous-vérificateur général de l'époque, M. Bertie Loots, a écrit, en 1992 : « Les responsabilités législatives uniques du Bureau, qui sont appuyées par l'image d'autonomie, d'objectivité et d'intégrité qu'il s'est méritée au fil des ans, le placent non seulement dans une position de confiance devant la population mais elles lui confèrent aussi des responsabilités dans la nouvelle Afrique du Sud. »

Au moment de ma nomination comme Vérificateur général, en 1993, je servais le Bureau comme Sous-vérificateur général depuis 1986 et j'avais personnellement participé au processus de transformation à plusieurs niveaux. En qualité de Sous-vérificateur général, j'étais l'agent comptable du Bureau. Nous avons commercialisé le Bureau en ouvrant, au cours de l'exercice 1987-1988, un compte commercial en vertu de l'alinéa 11A de la Loi sur l'Échiquier. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> mars 1987, le Bureau a commencé à recouvrer ses coûts — le personnel consignait son temps et nous facturions les entités vérifiées. Notre premier grand système informatique, le SCT ou Système de comptabilité du temps, a été implanté, ce qui a eu pour résultat d'améliorer énormément la gestion des ressources et, d'accroître nos extrants. Il restait, cependant, encore beaucoup à faire.

## L'indépendance complète

Je me souviens très bien du Rapport du Comité conjoint des comptes publics de 1990, année transitoire avant l'indépendance complète du Bureau, qui indiquait que : « Compte tenu des nombreuses irrégularités révélées par diverses commissions d'enquête au cours des dernières années, il est clair que la fréquence et la portée de la vérification ainsi que le professionnalisme doivent être accrus. » Ces exigences ont été satisfaites, et la première loi d'envergure depuis 1975 a été sanctionnée en 1989, la Loi sur le Vérificateur général, loi distincte s'appliquant au Vérificateur général et à son personnel. C'est cette loi qui a conféré clairement une plus grande indépendance au Vérificateur général. Cependant, l'autorité exécutive de l'époque se réservait le dernier mot sur certaines questions administratives d'importance vitale pour le Bureau. Nous avons réussi à obtenir des pouvoirs importants de la Commission de la fonction publique. En pratique, cela nous a permis d'exercer des pouvoirs de gestion limités pour les questions relatives au personnel, mais dans le cadre des systèmes de la Commission de la fonction publique.

Cette situation était perçue comme contraire au principe d'institution de vérification indépendante reconnu internationalement. Elle a placé le Vérificateur général dans la position peu enviable de devoir faire rapport sur les affaires financières de l'Exécutif sans crainte ou partialité, tout en étant dépendant de la bonne volonté et de la coopération de ce dernier pour les ressources essentielles à l'accomplissement de sa tâche.

Cette question est restée une source de préoccupation pour moi et pour le Comité conjoint des comptes publics. Finalement avec l'appui total du Cabinet, les dispositions limitatives ont été supprimées de la Loi par la Loi de 1992 modifiant la Loi sur le Vérificateur général. La Loi sur les modalités de vérification a suivi en 1993. Elle réglementait la gestion, l'administration et les conditions d'emploi du personnel du Bureau. Elle facilitait également le transfert de la supervision générale et des questions connexes à un organisme de surveillance parlementaire, la Commission de vérification. En outre, la Loi prévoyait que les futurs rapports de vérification du Bureau seraient déposés au Parlement — et qu'ils seraient donc des documents publics. La Commission de vérification est chargée d'approuver les prévisions de recettes et de dépenses du Bureau de vérification, de surveiller le rendement opérationnel du Bureau en ce qui a trait aux finances, au contrôle de la qualité, à la formation et à l'action positive, ainsi que de nommer un vérificateur indépendant pour vérifier les comptes du Bureau du Vérificateur général. La Commission de vérification est composée de huit membres du Parlement, qui représentent tous les partis politiques, et de trois autres experts de l'extérieur nommés par le Président pour un mandat maximal de cinq ans. Les membres de la Commission de vérification ne peuvent être membre de l'Exécutif. La fonction de la Commission de vérification peut se résumer à celle de surveillant général des travaux du Bureau.

Le deuxième organisme de réglementation du Bureau est le Conseil de gestion du personnel, qui a aussi été établi en vertu de la Loi sur les modalités de vérification. Cet organisme est responsable des questions touchant la gestion des ressources humaines du Bureau. Le Vérificateur général nomme les membres du Conseil en collaboration avec la Commission de vérification. Les deux tiers au moins de ses membres doivent être des employés du Bureau. Cette autonomie en matière de ressources humaines a permis au Bureau d'établir une politique de rémunération unique. Ce dernier utilise une méthode fondée sur les coûts qui est plus ou moins axée sur la valeur du marché, ce qui lui permet de recruter du personnel professionnel de qualité.

Le Bureau du vérificateur général actuel est donc, sur le plan législatif, une entité très différente de celle qui l'a précédé. La route a été longue, mais elle en valait la peine parce que nous sommes en définitive devenus le chien de garde indépendant de tous contribuables de l'Afrique du Sud.

## Réforme interne et modernisation

C'est alors qu'a commencé la deuxième phase de notre transformation, ou le processus interne qui consistait à consolider notre mission, notre vision et notre credo ainsi qu'à établir notre bureau comme chef de file de la promotion d'une reddition de comptes efficace. Cela signifiait que nous devions commencer à mettre en pratique notre philosophie. C'est ainsi qu'à partir de 1993 j'ai entrepris, avec les deux sous-vérificateurs généraux, tout d'abord avec M. Bertie Loots, et ensuite avec M. Shauket Fakie, de mettre en place un programme moderne d'excellence touchant plusieurs aspects des services de vérification du Bureau. Nous nous sommes efforcés de mériter la confiance de nos clients et nous avons entrepris un

processus de transformation organisationnelle afin de consolider et d'appuyer les valeurs de l'organisation.

De nombreux lecteurs se souviendront des années au cours desquelles l'Afrique du Sud était composée de ce qu'elle appelait, sur le plan politique, quatre « États » indépendants et six territoires autonomes. Tout comme le processus de réintégration plus vaste, les fonctions de vérification de ces régions devaient être fusionnées avec les fonctions nationales, et les exigences imposées au personnel au cours des années qui ont suivi ont été considérables. En plus de la fusion des vérifications, il a fallu répondre aux besoins du personnel régional, ce qui n'a pas été sans peine du fait que nous avons dû en même temps achever la restructuration et le positionnement du Bureau en conformité avec les dispositions de la Constitution. Un programme d'action positive a été mis en oeuvre en 1994 dans le cadre duquel des efforts ont été déployés dans les domaines de la formation, du recrutement et des congrès stratégiques. L'informatisation du Bureau est un autre projet qui a été mis en oeuvre avec succès, tout comme la rationalisation des fonctions de vérification existantes et l'élargissement des activités, par exemple la coordination de la fonction de vérification des administrations locales, la vérification environnementale et la juricomptabilité.

## Servir le public et le Parlement

Au milieu de ces changements, le Bureau devenait profondément conscient de sa position en tant qu'institution responsable de la protection de la démocratie en Afrique du Sud, et du fait qu'il devait expliquer son rôle aux parties intéressées de l'extérieur. Au milieu des années 90, il a donc envisagé de mieux se faire connaître des médias et d'améliorer ses communications. Cette orientation stratégique devait appuyer la publication rapide et professionnelle des comptes nationaux du gouvernement afin d'aider les comités parlementaires à évaluer les progrès accomplis à l'égard des systèmes ministériels de gestion comptable et financière. Les crédits ne sont cependant pas encore toujours perçus de façon positive en dépit du style neutre des rapports. Néanmoins, la manière dont les médias, le public et les députés interprètent et utilisent les rapports sur les crédits constitue une expression de la liberté démocratique. Notre objectif consiste encore à produire des rapports de qualité qui sont le résultat final de processus de vérification minutieux et rigoureux.

## Relations internationales

Nous avons comparé nos normes de vérification du secteur public avec les normes approuvées par l'INTOSAI en 1990. Les résultats obtenus ont confirmé la pertinence et la validité de nos vérifications par rapport aux normes reconnues internationalement. C'est donc avec confiance que nous avons tenté d'obtenir, en 1994, la conformité complète avec les normes de vérification généralement reconnues dans le secteur public. Afin de faciliter cette démarche, nous avons voulu apprendre des autres institutions nationales, ce qui nous a amenés à voyager en l'espace de quelques années seulement dans des pays tels que l'Australie, la Chine, le Canada, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande. Nous avons établi d'excellentes relations et beaucoup appris, aussi bien sur la façon de mettre en place des systèmes de vérification informatisée que d'encourager la prise de mesures correctives découlant des constatations des vérifications. Nous avons assisté à des conférences et à d'autres réunions internationales et à notre grand plaisir, nous avons été reconnus, en 1996, comme une organisation chef de file pour ce qui est des meilleures pratiques de vérification du secteur public par nulle autre que la Banque mondiale.

(suite à la page 7)

---

# En bref

---

## Barbade

### Rapport annuel 1998

Le Bureau du Vérificateur général de la Barbade a soumis son rapport annuel de 1998 au Parlement le 9 décembre 1998. Le Rapport contenait principalement les constatations découlant des examens des ministères et départements gouvernementaux de même qu'une section spéciale sur la mise en oeuvre du programme de vérification de l'optimisation des ressources (VOR) du Bureau. Deux projets pilotes ont été réalisés dans le cadre de ce programme, et ces rapports de VOR ont été présentés au Parlement.

Le Rapport annuel faisait aussi mention du fait que certains agents comptables n'avaient pas réussi à présenter les comptes de crédits à temps pour se conformer aux lois applicables; des lacunes dans la préparation de certains de ces comptes ont aussi été observées. En outre, des inquiétudes ont été exprimées concernant la comptabilité des recettes; la vérification a révélé que les systèmes utilisés présentaient des lacunes et, dans certains cas, que les soldes indiqués ne correspondaient pas aux sommes perçues pendant l'exercice.

Dans l'ensemble, cependant, on a constaté un nombre beaucoup moins grand d'infractions aux règles financières par rapport aux exercices précédents, et le Rapport note une amélioration marquée dans la réponse des ministères et des départements aux demandes de renseignements et aux notes de service des vérificateurs. Des rapports sans réserve ont été produits pour la plupart des comptes qui, en règle générale, présentaient une image fidèle de la situation financière de l'organisation pour l'exercice examiné.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez écrire à cette adresse: Auditor General's Office, Nicholas House, Broad Street, Bridgetown, Barbade (tél. : 246-426-2537; téléc. : 246-228-2731).

## Belgique

### La Cour des Comptes sur Internet

Le 8 juillet 1999, la Cour des comptes de Belgique a lancé son site Internet à l'adresse Web <<http://www.courdescomptes.be>>. Présenté dans les trois langues nationales de la Belgique et en anglais, le site Web contient plus de 1 300 pages d'information sur la Cour des comptes, dont des descriptions des

divers aspects de l'institution (mission et compétences, organisation, fonctionnement, aperçu historique, principaux textes de référence, renseignements pratiques, bibliographie, etc.). Le site comprend aussi les textes les plus récents des rapports d'observations de la Cour ainsi que les textes des arrêts prononcés par celle-ci depuis novembre 1997 et qui relèvent de sa compétence. Le texte peut être lu en format PDF.

Sur le plan de la présentation, le site a été conçu pour offrir en premier lieu une information facilement accessible, et les concepteurs ont opté pour un affichage clair et fonctionnel. Les lecteurs peuvent utiliser le moteur de recherche du site et deux barres de recherche pour obtenir l'information souhaitée. Les visiteurs du site peuvent faire parvenir leurs commentaires et suggestions sur le site au Webmaster.

On peut obtenir de l'information supplémentaire en communiquant avec la: Cour des comptes, 2, rue de la Régence, B-1000, Bruxelles, Belgique (tél. : 32-2-55-551-81-11; téléc. : 32-2-551-8622; courriel : [ccek@ccrek.be](mailto:ccek@ccrek.be)).

## Bermudes

### Publication du Rapport annuel de 1998

Le Rapport du Vérificateur général sur les comptes de 1998 a été présenté à la Chambre d'assemblée le 18 juin 1999. Le Rapport du Vérificateur met l'accent sur six questions qui doivent particulièrement retenir l'attention de la Chambre en raison de leur application étendue et continue: les recommandations de vérification qui n'ont pas été suivies; la communication tardive de l'information financière; des comptes financiers douteux et des ressources comptables insuffisantes; l'absence d'information sur le rendement; le problème de l'an 2000; l'insuffisance des compétences professionnelles.

Le Vérificateur général a indiqué que les 125 recommandations non suivies de la liste démontrent que les ressources comptables et redditionnelles sont insuffisantes pour que l'on puisse s'occuper des problèmes cernés ou des secteurs à améliorer. Un grand nombre d'organisations omettent de présenter les comptes financiers, et certaines accusent un retard de plusieurs années, et la Chambre est donc incapable de tenir le gouvernement responsable de l'intendance des sommes qui lui sont confiées. Le Rapport souligne que

sans contrôles financiers adéquats, et sans information exacte et actuelle, les organisations gouvernementales ne peuvent pas gérer leurs ressources financières avec efficacité. Le manque de personnel comptable compétent dans la fonction publique et l'absence de direction centrale de la vérification interne contribuent à ces problèmes.

Pour obtenir plus de détails à ce sujet, voir le site Web du Bureau à l'adresse <[www.oagbermuda.gov.bm](http://www.oagbermuda.gov.bm)> ou écrire à cette adresse: Office of the Auditor General, P.O. Box HM 2891, Hamilton HM LX, Bermudes (courriel : [auditbda@ibl.bm](mailto:auditbda@ibl.bm); téléc. : 441 295 3849).

## Canada

### Publication du premier volume du Rapport de 1999

Le premier volume du *Rapport du vérificateur général de 1999* a été publié en avril et déposé par le Président de la Chambre des communes. Le Rapport indique que certains ministères et organismes, par exemple le Service correctionnel du Canada et Développement des ressources humaines Canada, ont réussi à corriger des lacunes importantes et ont même trouvé des solutions novatrices. Il souligne toutefois que le gouvernement a fait peu de progrès dans certains secteurs d'importance vitale — en particulier les pêches et les affaires indiennes — sur lesquels les vérificateurs attirent l'attention depuis un certain temps.

L'une des questions troublantes du Rapport concerne les pêches sur la côte Est. On constate en effet que la gestion des pêches du homard, du pétoncle, du crabe des neiges et de la crevette pose des problèmes semblables à ceux observés il y a deux ans dans la gestion des pêches du poisson de fond, comme la morue ou le sébaste. Selon le Rapport, ces problèmes de gestion devraient être pris au sérieux, car ils pourraient non seulement avoir des répercussions sur les stocks, mais aussi sur les gens et les collectivités qui en dépendent.

Le Rapport renferme aussi des commentaires sur la façon dont des contributions de 150 millions de dollars ont été versées aux pêcheurs et aux travailleurs d'usine de la côte Est entre 1994 et 1998. Ces contributions faisaient partie des mesures d'adaptation au marché du travail et avaient pour objet d'aider les personnes touchées par le moratoire sur la pêche au poisson de fond. Les vérificateurs ont conclu que les fonds

n'avaient pas été bien gérés. Le tiers des projets n'étaient pas appuyés par des réclamations et certaines des dépenses réclamées avaient été remboursées sans justification.

Les modes de financement des Premières nations est l'un des autres secteurs vérifiés. Affaires indiennes et du Nord Canada verse près de quatre milliards de dollars canadiens chaque année aux Premières nations pour l'administration de programmes, notamment dans les domaines de l'aide sociale, de l'éducation et du logement. Il est vital, pour assurer une gestion adéquate de ces fonds, qu'Affaires indiennes et du Nord Canada achève la mise en oeuvre de son nouveau régime de financement et prenne en compte la capacité et la volonté de nombreuses Premières nations d'assumer l'entière responsabilité de ces fonds. Si les modes de financement ne sont pas améliorés plus rapidement, il sera plus difficile pour le Ministère et les Premières nations d'obtenir les résultats escomptés de ces transferts. Il sera également plus difficile pour les Premières nations de renforcer leur capacité de devenir autonomes.

Le Bureau du Vérificateur général s'est aussi penché sur d'autres défis — des défis nouveaux et importants — que l'administration fédérale devra relever, par exemple les mécanismes de collaboration qu'elle utilise pour ses partenariats avec d'autres ordres de gouvernement, le secteur privé et les organisations bénévoles afin d'offrir des services et des programmes aux Canadiens.

Le nouveau programme de Prestation nationale pour enfants (qui est l'une des composantes de l'union sociale), le programme Travaux d'infrastructure et l'initiative concernant les changements climatiques représentent tous des exemples de nouveaux mécanismes de collaboration. Le défi pour le gouvernement consiste à assurer la reddition de comptes dans ce nouveau contexte de partenariat. À cet égard, le Rapport laisse entendre que, pour approuver ou examiner ces mécanismes, les parlementaires doivent savoir si l'information qui leur est communiquée est complète et crédible et s'ils servent l'intérêt public comme il se doit.

L'administration fédérale doit aussi surmonter une autre difficulté de taille : la gestion du personnel scientifique et technologique. Au cours des dernières années, 5 000 employés techniques et scientifiques ont quitté la fonction publique, et on estime que les ministères à vocation scientifique pourraient devoir embaucher quelque 3 000 employés au cours des cinq prochaines années. Le rapport insiste sur l'importance de cette question : « Nous ne devrions pas sous-estimer les efforts requis pour bâtir un effectif scientifique et technologique tant renouvelé que rajeuni. Il

est essentiel que la communauté scientifique obtienne du gouvernement de nouvelles mesures de recrutement externe et les ressources nécessaires. »

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, prière de communiquer avec : Johanne McDuff, Bureau du Vérificateur général du Canada, 240, rue Sparks, Ottawa K1A 0G6 (Ontario), Canada (tél. : (613) 952-0213, poste 6292; courriel : mcduffjo@oag-bvg.gc.ca).

## États-Unis d'Amérique

### Trois contrôleurs généraux parlent en direct

Trois contrôleurs généraux de l'hémisphère occidental ont participé, le 9 septembre 1999, à des audiences tenues en Amérique latine et dans les Antilles et diffusées en direct de Washington. Les contrôleurs généraux Daniel Fretes Ventre, du Paraguay, Victor Caso Lay, du Pérou, et David M. Walker, des États-Unis, ont discuté du rôle des institutions supérieures de contrôle des finances publiques dans la lutte contre la corruption lors de la diffusion internationale en mode interactif de « WORLDNET Dialogue ». Cette diffusion en direct était parrainée par la United States Information Agency afin d'appuyer le programme permanent de l'OLACEFS afin de faire connaître des stratégies visant à offrir des services gouvernementaux efficaces dans le domaine de la lutte contre la corruption.

À partir d'un studio situé à Washington, les trois dirigeants d'ISC ont parlé des « stratégies de lutte contre la corruption » à leurs auditoires de Lima, au Pérou, d'Asunción, au Paraguay, et de Tegucigalpa, au Honduras.

« WORLDNET Dialogue » est une téléconférence internationale diffusée quotidiennement en direct et produite par la

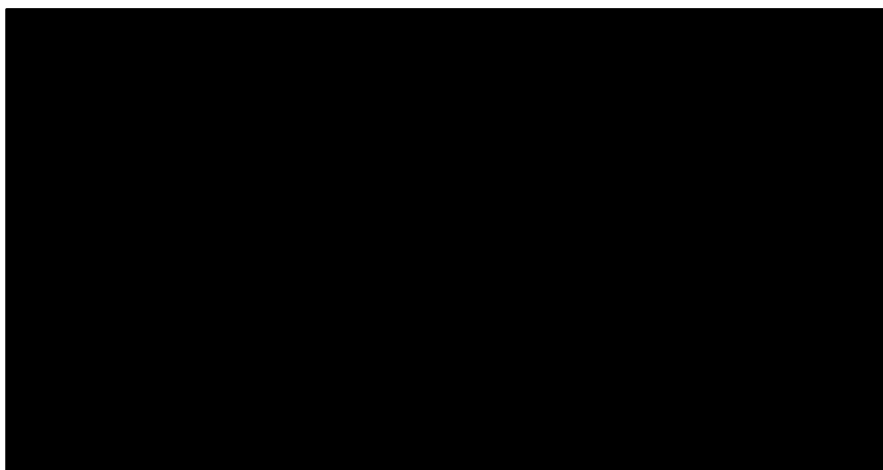
U.S. Information Agency à Washington. Chaque émission est transmise via satellite dans toute l'Amérique latine et les Antilles, et jusqu'à trois sites peuvent y participer de manière interactive. Les principaux auditoires de ces sites interactifs sont habituellement les fonctionnaires, les représentants du secteur privé et les représentants des médias. Le format de « Dialogue » ressemble à celui d'une séance de questions et réponses de conférence de presse au cours de laquelle des auditoires à l'étranger posent des questions; les questions et réponses sont interprétées simultanément en espagnol et en anglais. L'émission est diffusée à un auditoire primaire mais il y a aussi un auditoire secondaire du fait que des stations de radio et de télévision régionales, qui sont munies de récepteurs de signaux de satellite, enregistrent les émissions de « Dialogue » pour usage futur. Les commentaires tirés des programmes sont aussi fréquemment cités dans des articles de magazine et de journal.

Pour obtenir plus d'information, veuillez consulter la page Web du GAO ou écrire à l'adresse suivante : U.S. GAO, Room 7806, Washington, D.C. 20548 É.-U. (tél. : 202-512-4707; téléc. : 202-512-4021; courriel : oil@gao.gov).

### Vérifier à l'aide d'Internet

L'évaluation par le U.S. General Accounting Office (GAO) de l'état des sites nationaux de déchets dangereux du Fonds spécial pour l'environnement (Superfonds) montre comment les technologies changent la façon dont le GAO effectue les vérifications et fait rapport des résultats de ses examens.

Le secteur de la protection environnementale du GAO s'est vu confier la tâche difficile de préparer un rapport d'étape sur l'assainissement des 1 231 sites de déchets dangereux qui figurent sur la liste des priorités nationales de l'Environmental Protection Agency. Ce travail a non



De gauche à droite : Les contrôleurs généraux Walker des É.-U., Fretes Ventre du Paraguay et Caso Lay du Pérou, répondent aux questions de l'animateur.

seulement exigé la collecte intensive de données, mais il a aussi fallu présenter les données finales dans un format facilement accessible.

Plutôt que d'envoyer un questionnaire à quelque 350 gestionnaires de l'assainissement de l'EAP responsables des 609 sites où des projets d'assainissement sont encore en cours, l'équipe d'évaluation a envoyé les questionnaires et recueilli les réponses par Internet. En collaboration avec des experts internes en conception, en méthodes et en technologies de l'information, le personnel a conçu un instrument d'enquête interactif. C'était la première fois que le GAO se servait d'Internet pour faire une enquête dans le cadre d'une mission de vérification. Et les résultats de l'enquête sont communiqués sur cédérom et sur Internet.

L'utilisation d'Internet présentait à la fois des coûts et des avantages. Ce travail nécessitait davantage de planification initiale étant donné qu'il y avait beaucoup à apprendre sur la façon de créer un instrument d'enquête électronique interactif, de communiquer efficacement en direct, d'administrer des questionnaires d'enquête et de recueillir des réponses par Internet et, enfin, d'assurer l'intégrité et la sécurité des données. Mais les efforts ont porté fruit : en l'espace de deux semaines seulement, le GAO a reçu les réponses à 99 p. 100 de ses questionnaires. En outre, étant donné que les données ont été transmises électroniquement, il n'a pas été nécessaire de saisir des données supplémentaires, ce qui a fait réaliser des économies en temps de vérification et en frais contractuels.

De nombreuses leçons utiles ont été tirées de cette mission. Par exemple, le personnel a conçu un formulaire d'enquête unique pour chaque site de déchets en intégrant au questionnaire d'enquête envoyé au gestionnaire compétent les données existant sur le site du système d'information du Fonds spécial pour l'environnement de l'EPA. Le format électronique déterminait les questions à poser sur un site particulier en fonction des réponses du gestionnaire à certaines questions clés. Des menus déroulants ont aidé les répondants à répondre correctement au questionnaire et à assurer l'exactitude des données. Le GAO a aussi inclus un bouton d'« aide » qui permettait aux répondants d'envoyer par courrier électronique des questions au sujet de l'enquête à l'équipe chargée de l'évaluation, laquelle répondait immédiatement par téléphone ou courrier électronique.

La communication des résultats de l'enquête a aussi présenté un autre défi. Un rapport traditionnel à couverture bleue du GAO contenant des tableaux sommaires sur l'enquête avait en plus de 1 800 pages. C'est pourquoi l'équipe a exploré des options en

vue d'économiser du papier et de faciliter l'utilisation des données. La solution : un bref rapport résumant les résultats de l'enquête (Superfund : Half the Sites Have All Cleanup Remedies in Place or Completed (GAO/RCED-99-245, 30 juillet 1999), accompagné d'un cédérom contenant le rapport sommaire et les tableaux sur les sites individuels de même qu'un secteur distinct sur le site Internet du GAO (<http://www.gao.gov/RCED-99-245/>). Cette solution s'est avérée rentable. Le GAO a préparé 65 cédéroms pour les demandeurs du Congrès au coût de 0,44 \$ chacun.

Pour obtenir de plus amples informations, consultez le site Web du GAO ou communiquez à l'adresse suivante : U.S. GAO, Room 7806, Washington, D.C. 20548, É.-U. (tél. 202-512-4707; téléc. : 202-512-4021; courriel : [oil@gao.gov](mailto:oil@gao.gov)).

## Hong Kong

### Trente-deuxième rapport de vérification

Le 29 mars 1999, le Directeur de la vérification a soumis son trente-deuxième rapport au Président du Conseil législatif. Il a été déposé au Conseil législatif en avril 1999.

Le Rapport renferme dix études de vérification de l'optimisation des ressources. Les études portent entre autres sur les sujets suivants : 2) services de gestion des logements subventionnés; b) administration de deux régimes de sécurité sociale non contributifs; c) contrôle d'articles obscènes et indécents; d) surveillance par le gouvernement des sociétés de services d'électricité; e) services aux contrevenants et aux enfants/jeunes qui ont besoin de protection; f) utilisation des technologies de l'information dans les écoles; g) gestion de deux contrats pour des travaux d'immobilisations; h) gestion des services de

télécommunications en vertu d'une entente de services techniques. La plupart des recommandations du Rapport ont été acceptées par le gouvernement et le Comité des comptes publics. De plus, ces études ont recensé des économies et des avantages de quelque 102 millions de dollars américains que pourrait réaliser la Région administrative spéciale du gouvernement de Hong Kong.

Le Rapport a été largement couvert par les médias. Les études contenues dans le Rapport ont encouragé la prise de mesures pour corriger les problèmes cernés. Par exemple, l'étude de la prestation de services de gestion des logements subventionnés a révélé une capacité excédentaire au ministère du Logement, organe exécutif de l'Administration du logement de Hong Kong (Housing Authority). À la suite de cette étude, l'Administration du logement a pris des mesures destinées à accroître l'efficacité du ministère du Logement.

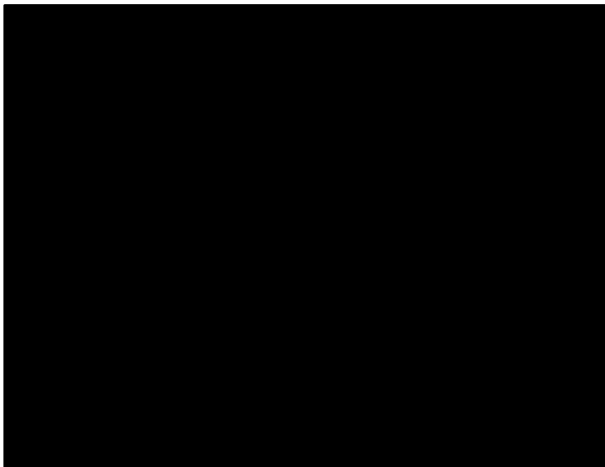
Pour obtenir plus d'information, veuillez écrire à l'adresse suivante : Director of Audit, Audit Commission, 26/F, Immigration Tower, 7 Gloucester Road, Wanchai, Hong Kong, Chine (téléc. : 85228242087; courriel : [audaes2@aud.gen.gov.hk](mailto:audaes2@aud.gen.gov.hk)).

## Oman

### Relations internationales

Au cours des derniers mois, les relations et la coopération internationales ont été une priorité pour le Secrétariat général de la vérification d'État (SGVE) du Sultanat d'Oman, et les délégations de quatre ISC ont visité Oman entre février et avril 1999.

Sir John Bourn, Contrôleur et Vérificateur général du Royaume-Uni, a visité le SGVE du 25 février au 1<sup>er</sup> mars 1999, dans le cadre d'un programme de coopération et de collaboration. Les discussions ont porté principalement sur la formation et la vérification de la privatisation



Les dirigeants de l'ISC d'Oman et du Royaume-Uni posent pour la photographie officielle pendant la visite.

et de la défense. Sir John a aussi rencontré plusieurs ministres de rang supérieur du gouvernement d'Oman, ce qui a suscité beaucoup d'intérêt de la part des médias nationaux.

Parmi les autres visiteurs internationaux du SGVE, mentionnons : a) une délégation de quatre membres de l'ISC des Émirats arabes unis, du 4 au 10 février 1999; b) une délégation de deux membres de l'ISC du Yémen et enfin, une délégation d'un membre de l'ISC de Bahreïn, du 15 au 21 avril 1999. Ces trois délégations ont étudié l'utilisation des technologies de l'information (TI) au SGVE, en particulier le cadre stratégique pour la gestion des TI et l'utilisation de technologies d'accès au Web pour obtenir des interfaces simples et faciles à utiliser.

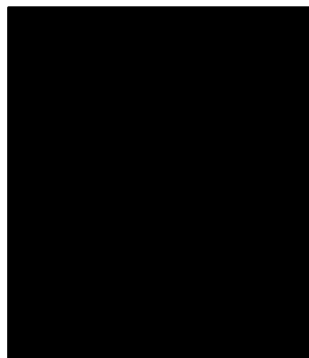
À propos des TI, le SGVE s'est joint à la Commission permanente pour le contrôle informatique de l'INTOSAI à l'invitation du président de la Commission. Il a aussi produit la version arabe du site Web de la Commission, en février 1999. Ce site ([http://www.sgsa.com/intosai\\_edp](http://www.sgsa.com/intosai_edp)), fournit en direct à la communauté des ISC arabes de l'information sur les activités de la Commission ainsi que sur les versions électroniques de ses produits.

Pour obtenir plus d'information, veuillez écrire à l'adresse suivante : Secrétariat général de la vérification d'État, P.O. Box 727, code postal 113, Muscat, Sultanat d'Oman; courriel : [sages@gto.net.om](mailto:sages@gto.net.om); téléc. : (968)-740264.

## Pays-Bas

### Nouvelle présidente et nouveau membre de la Cour des comptes

Le 15 mai 1999, M<sup>me</sup> Saskia J. Stuiveling a été nommée par la Reine Présidente de la Cour. Elle succède à M. Henk Koning qui a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> avril 1999. Simultanément, la Reine a nommé M. Pieter Zevenbergen membre de la Cour des comptes. Avec M. J.E. Havermans, nommé en 1996, l'effectif de trois personnes de la Cour est complet. Toutes les nominations sont faites à vie.



M<sup>me</sup> Saskia J. Stuiveling

M<sup>me</sup> Stuiveling est la 23<sup>e</sup> présidente de la Cour et la première femme à servir en cette capacité. M<sup>me</sup> Stuiveling a étudié le droit et détient un diplôme de l'Erasmus University Rotterdam School of Management. Elle a occupé divers postes au gouvernement, notamment celui de conseillère principale en politiques auprès du maire de Rotterdam, membre (pour le Parti travailliste) de la Chambre haute du Parlement hollandais et secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur. Depuis 1996, elle présidait le Groupe de travail pour le contrôle écologique de l'INTOSAI. À l'extérieur de la Cour, elle occupe un certain nombre de postes dans les domaines de la coopération au développement, des arts et de la santé.

M. Zevenbergen détient un diplôme en administration publique de la Netherlands School of Economics, qui s'appelle maintenant l'Erasmus University Rotterdam. Il a occupé divers postes dans l'administration locale; en plus d'être maire de l'île Ameland, de Voorst et de Bergen op Zoom, il a été arbitre et conseiller. Avant d'entrer à la Cour, il a été *Dike Reeve* de la Delfland Water Authority. En dehors de la Cour, il occupe un certain nombre de postes, dont celui de Vice-président de l'Union cycliste européenne, de membre du comité de gestion de l'Union cycliste internationale (UCI) et de Président du Fonds de fiducie de l'Erasmus University Rotterdam.

M. Havermans détient un diplôme en droit de l'Université Leiden et un doctorat en sciences sociales de l'Université Nijmegen. Avant d'entrer à la Cour, M. Havermans a été maire de Pannerden, de Druten, de Doetinchem et, enfin, de la ville qui est aussi le siège du gouvernement, La Haye. Il est membre de l'Alliance démocratique chrétienne (ADC). M. Havermans a occupé, entre autres postes, celui de membre du Comité exécutif de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV). En dehors de la Cour, il occupe un certain nombre de postes dans la communauté et dans le domaine de l'éducation.

Pour obtenir plus d'information, veuillez écrire à l'adresse suivante : The Netherlands Court of Audit, P.O. Box 20015, 2500 EA, La Haye, Pays-Bas (courriel : [bjz@rekenkamer.nl](mailto:bjz@rekenkamer.nl)).

## Suisse

### Publication du Rapport annuel de 1998

Le Contrôle fédéral des finances a publié son rapport annuel de 1998 qui comprend les points saillants de 240 vérifications effectuées au cours de l'année. Pour décider quelles sont les vérifications à inclure dans le Rapport annuel, le Contrôle considère la pertinence financière et l'importance des constatations pour le pays. Le Rapport fait

mention des économies qui découlent des constatations de vérification; en 1998, le Contrôle a rapporté des économies de l'ordre de deux cent millions de francs suisses. Il faut ajouter que certaines économies ne seront obtenues qu'après la prise de mesures correctives à moyen ou à long terme. Ces économies sont importantes, mais elles ne devraient pas éclipser l'objectif principal du Contrôle qui est, comme l'indique le Rapport, d'exposer les lacunes des systèmes comptables et de la gestion financière du gouvernement et de fournir des avis au gouvernement sur la manière de corriger les problèmes relevés.

Le Rapport annuel, qui est divisé en neuf parties, fournit de l'information sur la situation et les tâches du Contrôle, les certifications, la vérification des entités semi-publiques, la vérification des unités administratives, les vérifications spéciales (y compris les vérifications de gestion et des TI), les contacts et les mandats internationaux, la relation avec les unités de vérification interne, l'organisation et les comptes du Contrôle ainsi qu'une vue d'ensemble de ses activités futures.

Quant à l'avenir, le Contrôle se voit confronté à un double défi. D'une part, il doit s'adapter aux nouvelles approches et techniques de vérification et, d'autre part, il doit satisfaire aux exigences des processus de réforme administrative en cours en Suisse. L'organisation et les processus de l'ISC de Suisse ont donc été analysés avec l'aide d'un cabinet international d'experts-conseils réputé. En outre, des modifications à la Loi fédérale du Contrôle fédéral des finances, qui renforcent son indépendance, ont été adoptées par le Parlement et sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1999.

Pour se procurer le Rapport annuel de 53 pages en allemand, en français ou en italien, veuillez écrire à l'adresse suivante : Contrôle fédéral des finances, Monbijoustrasse 51a, CH-3003 Berne, Suisse; courriel : [sekretariat@efk.admin.ch](mailto:sekretariat@efk.admin.ch).

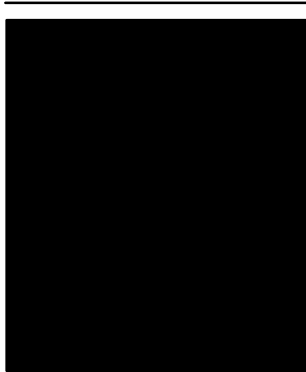
## Venezuela

### Deuxième mandat pour le dirigeant de l'ISC

M. Eduardo Roche Lander a été nommé, pour un deuxième mandat de cinq ans, au poste de Contrôleur général, le 3 juin 1999, lors d'une séance conjointe du Sénat et de la Chambre des députés. M. Roche Lander, qui est Contrôleur général de la République depuis avril 1994, est un ingénieur en mécanique qui détient également une maîtrise en planification économique de l'Université Stanford et un doctorat en économie de l'Université de Paris. Il a été professeur d'université, membre du Conseil de la Faculté de génie et du Conseil universitaire de l'Université centrale du Venezuela et



Vice-président du Conseil électoral suprême. Il est l'auteur du livre intitulé *In Defense of the State, Democracy and the Citizen — Five Years Against corruption.*



M. Eduardo Roche Lander

Au début de son nouveau mandat, M. Roche a déclaré qu'il continuerait à veiller à ce qu'on son bureau fasse activement la promotion des principes de saine régie, de reddition des comptes, de transparence et de lutte contre la corruption. Le Bureau de contrôle national continuera de renforcer son rôle en tant qu'organisation vouée à la promotion de la démocratie et au service des citoyens. On peut citer comme exemple de cet engagement la publication par le Bureau d'un code de déontologie pour les fonctionnaires du secteur public.

Pour la période quinquennale actuelle (de 1999 à 2003), M. Roche Lander a préparé un

Plan stratégique. Dans le cadre du processus de planification, le Bureau a redéfini sa mission et sa vision. La mission révisée est la suivante : « Le Bureau du Contrôleur général de la République est une organisation autonome de par la Constitution, qui est un auxiliaire du Congrès au service de l'État démocratique et de la société vénézuélienne. Il a comme objectif principal de veiller à la gestion saine et transparente du patrimoine public et de lutter contre la corruption. » Dans une mesure connexe, le Bureau a aussi précisé sa vision comme suit : « Affermir sa position en tant que puissance et modèle éthique de la République et qu'instrument efficace de la société vénézuélienne. De cette manière, il peut exercer son droit de contrôle de l'administration publique et contribuer avec efficacité à la revitalisation et à la restructuration du pouvoir public de même que renforcer la démocratie et l'État de droit. »

Le Bureau du Contrôleur général continuera de fonder ses actions sur des principes et des valeurs tels que l'objectivité, l'équité, l'apolitisme et l'éthique. Il a aussi l'intention d'améliorer son rendement en devenant plus efficace dans l'exercice de ses pouvoirs d'enquête et de sanction, en mettant l'accent sur le contrôle des secteurs d'intérêt stratégique pour le pays et en poursuivant la modernisation du Bureau du Contrôleur général.

Dans son rapport de 1998 au Congrès, le Bureau fait état d'importants changements quant aux types de travaux effectués et à la

manière de les communiquer. Le Rapport annuel est maintenant un *Rapport technique de contrôle de l'État*, qui contient des opinions sur le rendement des administrations publiques nationales, étatiques et municipales. Dans le cadre de son programme de modernisation global, le Bureau a assuré sa présence sur l'autoroute de l'information en créant un site Web (<http://www.cgr.gov.ve>) qui donne de l'information détaillée sur le Bureau, ses normes et ses rapports, de même qu'une information utile sur le Système national de contrôle.

La deuxième réunion des contrôleurs nationaux qui a eu lieu le 29 octobre 1998 illustre le Système national de contrôle. Y ont assisté, 230 contrôleurs étatiques, municipaux et internes et des agents du Bureau du Contrôleur général de la République. Au cours de cette réunion, on a signalé particulièrement que le Système national de contrôle est un instrument fondamental d'une saine régie à tous les ordres de gouvernement.

On a aussi parlé des systèmes de contrôle internes et externes de l'Administration publique et du problème informatique de l'an 2000.

Pour obtenir plus d'information, prière d'écrire à l'adresse suivante : Bureau du Contrôleur général, Caracas 1050, Avenida Andres Bello, Apartado 1917, Caracas, Venezuela (courriel : [crojas@cgr.gov.ve](mailto:crojas@cgr.gov.ve) et site Web : <http://www.cgr.gov.ve>. ■

## Éditorial

(suite de la page 2)

Nous avons élargi nos liens à l'échelle internationale. En 1995, nous avons été nommés Vérificateur externe indépendant de l'Organisation mondiale de la Santé pour les exercices biennaux 1996-1997 et 1998-1999. Nous avons été ravis d'annoncer en mai de cette année que nous avons de nouveau été nommés pour les deux prochains exercices biennaux. Avec la Finlande, nous avons vérifié l'INTOSAI pendant une période de trois ans (terminée le 31 décembre 1997), et cette prestigieuse expérience de vérification externe a été des plus enrichissantes. Le fait que nous serons l'hôte de la 17<sup>e</sup> Conférence générale des vérificateurs généraux du Commonwealth en octobre de cette année montre aussi la confiance grandissante que nous inspirons sur la scène mondiale, que ce soit comme vérificateur externe ou comme hôte de débats sur la vérification au XXI<sup>e</sup> siècle.

## Formation et perfectionnement

Au chapitre de la formation, nous participons activement à la promotion de la SADCOSAI, de l'AFROSAI et de l'INTOSAI dans la région. L'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) est bien établie dans notre bureau qui participe au Programme régional de formation à long terme (PRFLT). Un congrès sur la formation en

gestion organisé par notre bureau a eu lieu en juin cette année, et de nombreux autres congrès sont prévus pour favoriser le développement de la région du Sud de l'Afrique.

Le volet formation et perfectionnement est déterminant pour que le Bureau concrétise sa vision qui est de devenir un bureau de vérification d'envergure mondiale. Le Bureau a établi des plans pour l'équité en matière d'emploi qui sont conformes aux dispositions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi; la représentation totale des populations cibles dans l'ensemble du Bureau est actuellement de 67 p. 100, bien qu'au niveau de la gestion nous ayons moins de succès (39 p. 100). Toutefois, nous avons joué un rôle actif afin de faciliter la formation d'étudiants en comptabilité en mettant en oeuvre un programme pour les membres des groupes traditionnellement désavantagés. L'école de transition Denel (Pty) pour les étudiants en administration est un projet mené conjointement avec le Bureau qui parraine un certain nombre d'étudiants noirs chaque année. Nous avons aussi un nouveau programme de formation interne pour les experts-comptables qui est essentiel si nous voulons nous assurer qu'il y aura suffisamment de vérificateurs noirs et de vérificatrices qualifiés au cours du prochain millénaire.

Quant au développement du Bureau du Vérificateur général, en conformité avec des normes internationales qui évoluent constamment, je crois que le Bureau vivra des moments fascinants. À l'approche de ma retraite, je suis heureux d'avoir joué un rôle non négligeable dans la création, en Afrique du Sud, d'un bureau de vérification national vraiment respecté. J'ai l'honneur d'avoir été le premier vérificateur général de notre nouvelle démocratie et j'ai toujours fait de mon mieux pour m'acquitter de ma tâche avec professionnalisme et objectivité, en appliquant et en soutenant les principes d'une saine régie par la reddition de comptes.

Je resterai en contact avec mes amis vérificateurs et partenaires de partout dans le monde et je vous souhaite à tous un nouveau millénaire dynamique et emballant.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez communiquer avec l'auteur à l'adresse : The Office of the Auditor General, Old Mutual Centre, P.O. Box 44, Pretoria 0001, République d'Afrique du Sud (tél. : 27-12-217593; téléc. : 27-12-323-7389; courriel : [debbie@agsa.co.za](mailto:debbie@agsa.co.za) et <http://www.agsa.co.za>). ■

---

# Coopération régionale : pour faire avancer les choses

---

Par Eric Harid, Bureau du Contrôleur et du Vérificateur général du Zimbabwe

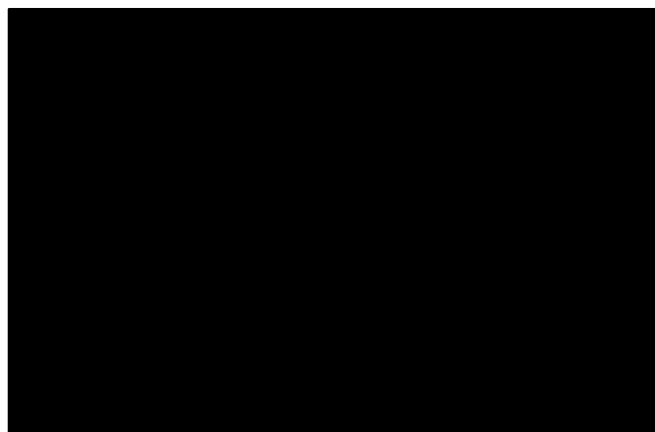
L'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) a fourni en mars 1996 le germe d'un arbre fruitier en Afrique, et l'Assemblée des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) anglophones - par l'entremise de son Comité de formation régional - a planté et nourri cet arbre fruitier. Celui-ci a maintenant commencé à fleurir. Certaines des fleurs ont donné des fruits, et certains d'entre eux mûrissent. Quelle sera la saveur des fruits et, plus important encore, quelle sera leur valeur nutritive? C'est ce que nous verrons.

Le 31 mai 1999, la premier cours conçu et adapté par les ISC anglophones d'Afrique pour leur région s'est donné à Addis Abeba en Éthiopie, et 25 participants de 13 ISC régionales y assistaient. Ce cours était le premier d'une série de modules sur la vérification de gestion et constituait l'amorce du Programme régional de formation opérationnelle (PRFO) de l'Assemblée des ISC anglophones d'Afrique.

L'origine du PRFO remonte au Programme régional de formation à long terme (PRFLT), qui a été lancé par l'IDI au cours de l'Atelier de planification stratégique de cinq jours tenu à Windhoek en Namibie, en mars 1996. Les dirigeants ou dirigeants adjoints de 19 ISC d'Afrique qui ont assisté à l'atelier ont convenu d'établir une infrastructure pour assurer la durabilité et la viabilité des programmes régionaux et locaux de formation. Par suite de la mise en place de cette infrastructure, l'Assemblée des ISC anglophones d'Afrique espère atteindre l'objectif du PRFLT dans la région, à savoir « *aider les ISC à renforcer leurs capacités de formation et à élargir leurs activités en matière de formation et d'échange d'information* ».

Au cours de l'atelier tenu en Namibie, on a créé un Comité régional de formation (CRF) composé de six membres et présidé par le Zimbabwe, dont le secrétariat se trouve à Pretoria en Afrique du Sud. Pendant que l'IDI dirigeait le PRFLT à partir de son bureau au Canada, le CRF a commencé à dresser les plans de la poursuite de l'initiative du PRFLT et à s'appuyer sur le concept de la coopération régionale pour « *améliorer la reddition de comptes publics et favoriser une saine gestion publique en accroissant le rendement de la vérification des ISC dans la région* ». Un plan stratégique sommaire contenant les principaux éléments de la coopération envisagée a été approuvé à la première Assemblée des ISC anglophones d'Afrique le 6 novembre 1996, à Lahore au Pakistan. Il y a eu ensuite un atelier régional de planification opérationnelle qui s'est tenu en avril 1997, à Pretoria en Afrique du Sud. Cet atelier a débouché sur le Programme régional de formation opérationnelle (PRFO) dont il est fait état plus haut. Dans l'intervalle, on s'est employé à obtenir un financement, à renforcer la capacité administrative et à élaborer le matériel de cours nécessaire.

La Cour des comptes des Pays-Bas joue un rôle de premier plan dans les travaux du CRF. Grâce à l'aide de l'IDI, le CRF a établi des contacts avec la Cour en novembre 1996 pour demander une aide afin d'atteindre les objectifs du PRFO. M. Tobias Witteveen, secrétaire général de la Cour, a joué un rôle important en demandant au ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas de financer le projet,



Le contrôleur et vérificateur général Harid soulève une question en présence du secrétaire général Witteveen des Pays-Bas.

qui a également obtenu l'appui nécessaire de l'ambassadeur du Royaume des Pays-Bas au Zimbabwe, M. Wessels. Le projet a finalement été approuvé en novembre 1998, ce qui a permis d'affecter les fonds nécessaires pour entreprendre les activités de formation.

À titre de partenaire « satellite » du projet de coopération, la Cour des comptes des Pays-Bas, entre autres :

- aide à la sollicitation des fonds auprès des donateurs et à l'utilisation de ceux-ci pour des activités prévues par l'entremise du ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas;
- contribue à la gestion du programme et à la coordination des activités;
- aide divers comités techniques à élaborer le matériel de formation;
- aide à la présentation de cours de formation tout en préparant certains formateurs locaux à prendre la relève.

Six activités de formation devaient avoir lieu dans divers pays d'Afrique en 1999, notamment des cours dans les domaines de la vérification de la régularité, de la vérification de gestion et de la vérification informatique ainsi que des compétences en gestion. Dans la plupart des cas, les formateurs locaux qui sont diplômés du PRFLT participent à la présentation de ces cours régionaux de concert avec les formateurs de la Cour. De plus, on a entrepris un projet visant à former un plus grand nombre de formateurs pour compléter le bassin de formateurs locaux et de concepteurs de cours.

Parmi les autres projets envisagés pour l'an 2000 et les années suivantes, mentionnons la juricomptabilité, la vérification environnementale, le développement institutionnel des ISC et le soutien constructif des comités des comptes publics. La mise en place

d'un réseau de communication efficace entre tous les pays membres au moyen des technologies modernes est peut-être l'un des projets les plus ambitieux du PRFO. Il en découlera un effet considérable sur les résultats du programme et contribuera à en assurer la durabilité.

L'arbre de l'IDI est encore jeune et il devra affronter de nombreuses tempêtes avant de pouvoir acquérir de la résistance. Il

poursuit néanmoins sa croissance. La bonne nouvelle, c'est qu'il peut croître par bouture!

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au président du Comité régional de formation des ISC anglophones d'Afrique, Bureau du contrôleur et du vérificateur général, C. P. CY 143, Causeway, Harare, Zimbabwe. ■

---

# Mise sur pied de bureaux de vérification nationale en Bosnie-Herzégovine : les premières étapes

---

Par Martin Grimwood, expert-conseil principal, International Management Consultants Limited

## Contexte

La Bosnie-Herzégovine faisait autrefois partie de la République de Yougoslavie. À l'exception d'une très courte zone de littoral sur la Méditerranée, le pays est enclavé entre la République de Croatie au sud et à l'ouest et la République de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) au nord et à l'est.

La Bosnie-Herzégovine compte deux entités gouvernementales : la République serbe de Bosnie (dont la population est majoritairement serbe) et la Fédération croato-musulmane de Bosnie-Herzégovine (qui comprend dix cantons dont certains sont bosniaques, croates ou mixtes). En plus des deux entités gouvernementales et des cantons qui exercent presque tous les pouvoirs au pays concernant la perception des impôts et les dépenses, il y a les institutions communautaires de l'État qui gèrent des fonctions connexes limitées, notamment la délivrance des passeports.

La situation unique de la Bosnie-Herzégovine, une économie en transition déchirée par la guerre et une structure très décentralisée établie sur des relations fragiles entre des groupes ethniques qui étaient récemment en guerre, a mené à la proposition d'une Institution supérieure de contrôle des finances publiques à structure unique.

La Banque mondiale appuie la création d'Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) dans les entités de la Bosnie-Herzégovine et pour les Institutions d'État conjointes puisqu'il s'agit d'un des éléments clés du Programme d'ajustement structurel des finances publiques. La Banque mondiale a choisi la firme International Management Consultants Limited du Royaume-Uni comme conseiller spécialisé pour ce projet.

L'établissement de systèmes de vérification externe indépendants en Bosnie-Herzégovine vise à renforcer la régie du secteur public en augmentant la transparence des opérations, l'obligation de rendre compte des fonctionnaires et, en bout de ligne, l'efficacité de tout le système gouvernemental. Un système de vérification externe indépendant et efficace permettra d'accroître la crédibilité des états financiers du gouvernement.

## Documents stratégiques et séminaires

Nous avons commencé le travail en juin 1998, en effectuant des recherches de base au Royaume-Uni et au Secrétariat de l'INTOSAI à Vienne. La tâche initiale consistait à aider l'État et les gouvernements des entités à élaborer des modèles appropriés de vérification gouvernementale. En juillet 1998, nous avons tenu des discussions approfondies sur les buts fondamentaux et les concepts de la vérification gouvernementale avec les administrations centrales et locales des deux entités de la Bosnie-Herzégovine. À la suite de ces discussions, nous avons préparé des documents stratégiques pour définir les mesures organisationnelles proposées et les solutions de rechange.

En novembre 1998, nous avons tenu deux séminaires à la Fédération (un pour les cantons et un pour le gouvernement central de la Fédération) et un séminaire dans la République serbe (qui n'a pas de gouvernement cantonal) pour discuter des documents stratégiques. Ces séminaires ont fourni une rétroaction sur les solutions les plus appropriées et ont permis de constater la volonté soutenue des gouvernements de l'entité de créer des ISC.

## Mise en oeuvre des propositions

Ensuite, en nous appuyant sur ces séminaires et en tenant compte des opinions exprimées par les participants, nous avons préparé une Structure organisationnelle proposée et un Plan d'action pour la mise en oeuvre que nous avons fait parvenir aux hauts fonctionnaires de l'État et aux gouvernements des entités, en décembre 1998.

Ce document contenait des recommandations sur la structure stratégique et institutionnelle des ISC de l'État et des entités et présentait un plan d'action pour la mise en place de telles structures. L'objectif visait à obtenir l'accord du gouvernement de l'État et des entités sur les politiques à adopter et les mesures à prendre pour la mise sur pied d'Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC) ayant des pouvoirs et des ressources suffisantes.

Par la suite, en janvier et en février 1999, nous avons tenu des réunions à des niveaux hiérarchiques élevés, tant au niveau de l'État que des entités. Les propositions ont joui d'un niveau d'acceptation élevé, qui a permis d'obtenir de la Banque mondiale qu'elle continue de financer le projet.

## Modèle accepté

Le modèle accepté comprend la création de trois ISC :

- une ISC pour les Institutions conjointes de la Bosnie-Herzégovine;
- une ISC pour la Fédération croato-musulmane (qui sera aussi chargée de la vérification des cantons);
- une ISC pour la République serbe.

Chaque ISC exercera trois types de vérification : vérification de la conformité, certification et vérification de gestion (vérification de l'optimisation des ressources). De plus, les ISC auront le pouvoir d'effectuer des vérifications spéciales à la demande du Parlement compétent ou à la demande légitime d'un organisme gouvernemental connexe.

La vérification externe exercée par les ISC portera sur tous les aspects des administrations de l'État, des entités, des cantons et des municipalités et autres entreprises; sur les sociétés ou organismes, partiellement ou en partie, possédés, contrôlés, garantis et financés

Les documents stratégiques portaient sur les sujets suivants :

**Document d'information** sur la nature et le but de la vérification dans le secteur public.

**Document n° 1 : Approches dans le secteur public.** Porte sur les différentes approches de la vérification publique externe dans le secteur public : « cour des comptes » « système collégial », ministère et bureau de vérification indépendant. Pour la Bosnie-Herzégovine, on a recommandé des bureaux de vérification indépendants au niveau de l'État et des entités.

**Document n° 2 : Organismes de vérification en Bosnie-Herzégovine.** Explique comment le modèle du bureau de vérification indépendant peut s'appliquer à la Bosnie-Herzégovine.

**Document n° 3 : Relations entre la vérification et les autres processus gouvernementaux.** Porte sur les relations avec le Parlement, le gouvernement et l'administration publique, le grand public et la vérification interne.

**Document n° 4 : Qui et quoi vérifier?** Précise les types de vérification (conformité, certification, rendement); les organismes qui doivent être vérifiés (il est recommandé que tous les organismes recevant un appui ou une garantie du gouvernement soient vérifiés); le recours aux firmes de vérification privées (recommandé lorsque ces dernières ont les compétences requises, particulièrement dans les secteurs commerciaux du gouvernement).

**Document n° 5 : Cadre juridique et réglementaire.** Indique les domaines où des mesures législatives seront requises (Constitution, Loi sur le vérificateur général, normes de vérification et règlements financiers). Il mentionne aussi certains des secteurs clés où des mesures législatives seront nécessaires, notamment le statut et la position du vérificateur général et de l'ISC, l'indépendance du vérificateur général et de l'ISC, et les pouvoirs du vérificateur général et de l'ISC.

**Document n° 6 : La structure de l'ISC.** Présente des structures possibles pour les ISC. L'ISC devrait comprendre deux principales divisions : Politique et administration (services à la haute direction, services d'appui professionnel, services administratifs et technologies de l'information) et Opérations (administration centrale, administrations locales et entreprises publiques).

**Document n° 7 : Ressources humaines et formation.** Détermine le personnel requis (vérificateur général et sous-vérificateurs généraux, personnel professionnel pour la vérification, personnel de soutien) et la formation requise (concepts fondamentaux de la vérification, procédés de vérification, gestion de la vérification, rôle du vérificateur général, etc.).

**Document n° 8 : Opérations de vérification.** Examine la gestion de la vérification ainsi que les outils et les techniques de vérification.

**Document n° 9 : Gestion de la qualité de la vérification.** Examine les principaux éléments devant être en place pour que la vérification soit d'excellente qualité (indépendance, cadre juridique, planification de la vérification selon des normes internationales, personnel compétent et bien formé, et rapports clairs et transparents) et étudie aussi la question de savoir qui doit vérifier l'ISC pour s'assurer qu'il y a effectivement un contrôle de la qualité.

Comme document de référence, on avait joint le texte intégral de la **Déclaration de Lima sur les lignes directrices du contrôle des finances publiques**.

par le secteur public ou par une organisation externe bénéficiant d'un prêt ou d'une subvention.

Chaque ISC déposera ses rapports de vérification directement aux parlements respectifs. Les rapports de vérification de la Fédération concernant les cantons et les municipalités et les organismes qui en relèvent seront déposés aux Parlements cantonaux respectifs. Dans tous les cas, les rapports seront publiés.

Pour faciliter les vérifications et définir les responsabilités du vérificateur en ce qui concerne les activités qui vont au-delà des entités ou de l'État dans toute la Bosnie-Herzégovine, il a été établi que les vérifications seraient effectuées selon des lois et des normes de qualité et de vérification uniformes. Cela permettra de partager les coûts d'élaboration du matériel technique et du matériel de formation, des systèmes et des manuels de procédures.

## Groupe de travail

Dans le cadre du contrat initial, International Management Consultants a fourni l'ébauche d'un projet de loi sur le vérificateur général et des projets de budgets des ISC. Ces documents ont été examinés par un groupe de travail composé de membres des gouvernements des entités et de l'État. En mars et en avril 1999, les

membres du groupe de travail se sont rencontrés et ont préparé l'ébauche finale du projet de loi sur la vérification et des projets initiaux de budgets qui seront étudiés par leurs gouvernements respectifs.

## La prochaine étape

Depuis mai 1999, les gouvernements examinent le projet de Loi sur la vérification et les projets de budgets préparés par le groupe de travail. Après examen et révision, ces projets seront soumis aux parlements respectifs. Lorsqu'ils auront été adoptés, les bureaux des ISC seront créés et les vérificateurs généraux nommés.

Afin de coordonner les activités de vérification comme il se doit, après la création des bureaux de l'ISC, on mettra sur pied un comité de coordination. Ce comité sera un comité technique composé des trois vérificateurs généraux ou de leurs représentants. Le comité sera présidé par le vérificateur général de l'État et se réunira selon le calendrier établi, au moins tous les trois mois.

Il incombera au comité d'établir les normes de vérification du gouvernement, de faire en sorte que la qualité des vérifications soit uniforme, de déléguer la responsabilité de vérification pour les

activités conjointes et de déterminer la représentation aux organismes internationaux.

Le comité de coordination sera appuyé par un petit secrétariat relevant du président du comité. Les coûts du secrétariat et du comité seront partagés entre les ISC selon l'importance de leurs budgets respectifs ou selon d'autres ententes qui doivent être convenues et définies par la loi.

On prévoit que ce processus se déroulera entre juin et septembre 1999 et que les premiers rapports de vérification seront publiés d'ici la fin de l'année.

Pour obtenir plus de renseignements sur ce processus en évolution, il est possible de joindre l'auteur par courrier électronique à l'adresse suivante : [imc@imcgl.co.uk](mailto:imc@imcgl.co.uk) ou aux bureaux de la Banque mondiale à Sarajevo, à l'adresse : [Mbosnia3@worldbank.org](mailto:Mbosnia3@worldbank.org) ou en communiquant avec la *Revue*. ■

---

# Profil : le Bureau supérieur de contrôle de la République tchèque

---

Par Pavel Smaha, gestionnaire de bureau régional, Bureau supérieur de contrôle

Pour les citoyens de la République tchèque, la succession rapide des événements politiques au début des années 90 a ouvert la porte à la démocratie parlementaire, porte qui avait été fermée pendant près d'un demi-siècle. Pour préserver ces changements démocratiques et éviter la possibilité que le pouvoir soit de nouveau concentré dans les mains de quelques personnes, la Constitution de la République tchèque, qui a été ratifiée le 16 décembre 1992, a réparti judicieusement le pouvoir entre les organes législatif, judiciaire et exécutif. De plus, la Constitution a établi le Bureau supérieur de contrôle, entité constitutionnelle indépendante originale chargée de surveiller la gestion des biens et du budget de l'État.

## L'histoire du contrôle en République tchèque (la république de la Tchécoslovaquie/les pays tchèques)

Jusqu'en 1918, les pays tchèques (Bohême et Moravie) faisaient partie de la monarchie austro-hongroise. La première institution de contrôle, la Chambre de la Cour des comptes, fut créée en 1761. Le Bureau supérieur de contrôle lui succéda en 1840; celle-ci avait juridiction sur les pays tchèques en 1866 et, après la fondation de la république de la Tchécoslovaquie en 1918, le Bureau supérieur de contrôle des finances publiques a été créé en 1919.

Le Bureau supérieur de contrôle des finances publiques procédait à des contrôles financiers, administratifs et publics. Les contrôles financiers portaient sur le travail des organes exécutifs à la lumière des lois et règlements en vigueur tandis que les contrôles administratifs consistaient à déterminer si les recettes et les dépenses étaient conformes aux lois, aux règlements et aux ordonnances dans les limites du budget. Les contrôles publics servaient à déterminer si l'administration de l'État avait suivi le plan économique établi pour une période économique ou comptable précise. Sauf pendant l'occupation au cours de la Seconde Guerre mondiale, où des changements ont été apportés, ce bureau a fonctionné jusqu'en 1951. Après la prise de contrôle du gouvernement par les communistes, le ministère du Contrôle d'État a été créé et s'est vu confier la direction de la gestion centralisée.

Au cours de la première moitié des années 50, la république de la Tchécoslovaquie a adopté le modèle soviétique d'économie à planification centrale. Pendant cette période, l'institution de contrôle d'État était un organe de l'administration centralisée de l'État, dirigé par un ministre qui faisait partie du gouvernement. Elle avait pour but de promouvoir les objectifs politiques du régime conformément à son modèle de gestion. Après 1960, la Commission centrale du contrôle d'État et des statistiques, qui s'occupait des questions statistiques et du contrôle, a remplacé le Ministère. En 1967, ces deux fonctions ont été réparties entre deux bureaux centraux distincts.

Pendant la brève réforme de la république de la Tchécoslovaquie en 1968, l'institution supérieure de contrôle des finances publiques était subordonnée au Parlement. En 1971, le Parti communiste a institué un système d'organismes de contrôle du peuple aux niveaux

fédéral et des États qui a encore une fois servi d'instruments de gestion de la fédération et de la société.

Après le renversement du régime communiste par la « Révolution de velours » de novembre 1989, des modifications de la fonction de contrôle ont été apportées en même temps que d'autres changements démocratiques au pays. Pendant la première phase, le ministère fédéral du Contrôle et les ministères de la République tchèque et slovaque ont été créés. Des modifications importantes ont continué d'être apportées au travail de l'organe de contrôle public pendant la deuxième étape, qui a commencé après 1991. En janvier 1993, la République tchèque est devenue un État indépendant distinct, et le Bureau supérieur de contrôle actuel de la République tchèque a été créé en juillet 1993.

## Le statut et la compétence du Bureau supérieur de contrôle

Aux termes de la Constitution de la République tchèque, le Bureau supérieur de contrôle est l'institution de contrôle financier indépendant et l'organisme de contrôle de la République tchèque et il ne rend compte qu'au Parlement. La Constitution prévoit ce qui suit pour le Bureau supérieur de contrôle :

- il contrôle la gestion des biens et du budget de l'État;
- le président de la République tchèque nomme son président et son vice-président pour un mandat de neuf ans sur recommandation de la Chambre des députés;
- son statut, ses compétences et sa structure organisationnelle sont définis par la Loi n° 163 de 1993 sur le Bureau supérieur de contrôle, qui a été adoptée le 1<sup>er</sup> juillet 1993.

## Les organes et la structure organisationnelle du Bureau supérieur de contrôle

Les organes législatifs du Bureau sont la présidence et la vice-présidence. Les organes collectifs sont le collège, les sénats et la Chambre de discipline.

Le Collège est constitué du président et du vice-président et des quinze membres indépendants (élus) du Bureau. Les membres dirigent les activités de contrôle et il leur incombe d'établir les rapports (conclusions des contrôles). Les lois d'autorisation et les règles de procédure approuvées par le Collège guident le travail des organes collectifs du Bureau.

Le Bureau supérieur de contrôle comprend trois grandes sections : la section de l'administration, le contrôle central (10 services de contrôle spécialisés) et des sections régionales. Le Bureau compte un effectif de 500 personnes, dont 300 travaillent à l'administration centrale à Prague (sections de l'administration et du contrôle central). Les 200 autres sont situés dans 19 bureaux



régionaux (services régionaux de vérification) dans l'ensemble du pays.

## **Travail du Bureau supérieur de contrôle**

La mission du Bureau est de s'assurer que les institutions constitutionnelles et les citoyens ont accès à des renseignements fiables et exacts sur la gestion des ressources publiques et les biens de l'État.

Les activités de contrôle du Bureau sont fondées sur un plan de contrôle qui définit la nature et le calendrier des contrôles pour l'exercice budgétaire suivant. Le plan précise les objectifs et le but des contrôles et désigne les entités à contrôler, le calendrier des contrôles, les membres du Collège responsables de la préparation des conclusions des contrôles et les services du Bureau chargés d'approuver les conclusions des contrôles.

Une planification adéquate est une condition préalable indispensable au succès des contrôles. Par conséquent, avant d'entreprendre un contrôle, on prépare des plans de contrôle en obtenant les renseignements nécessaires au sujet des objectifs du contrôle ainsi que les entités qui doivent faire l'objet d'un contrôle. Les objectifs du contrôle sont établis simultanément.

Des programmes de contrôle sont élaborés et des groupes de contrôle sont créés d'après l'évaluation des données recueillies. Dans le cadre de la planification des contrôles, un membre du Bureau donne des directives aux groupes de contrôle sur les méthodes, les aspects organisationnels et les calendriers des contrôles.

Après la fin des contrôles, des protocoles de contrôle sont établis pour décrire les constatations découlant des contrôles ainsi que les lacunes particulières et tout manque de conformité à la réglementation. Les contrôleurs et les entités contrôlées qui connaissent les constatations signent les protocoles. Les entités contrôlées peuvent déposer par écrit une opposition aux protocoles et énoncer les motifs de leur opposition. Les responsables des groupes de contrôle du Bureau ont le pouvoir de répondre aux objections des entités vérifiées et, si leurs observations sont fondées, les protocoles de contrôle doivent être modifiés. Cela permet de changer les constatations d'après les objections déposées, mais cela s'est rarement produit.

Compte tenu des protocoles de contrôle et des autres documents pertinents, le résultat du contrôle est résumé et évalué sous forme de conclusion (rapport) préparée par le membre chargé du contrôle de concert avec les services spécialisés responsables de la coordination et les bureaux régionaux. Le Collège ou le Sénat (habituellement de trois à cinq membres) doit approuver la forme finale de chaque rapport.

Le Bureau présente tous les rapports de contrôle approuvés à la Chambre des députés, qui peut y donner suite ou non. À la demande

du Parlement, du gouvernement ou de certains ministères, le Bureau prépare également des observations et des opinions sur la réglementation proposée, en particulier au sujet du budget, de la comptabilité, des statistiques et du contrôle ainsi que de la fiscalité et des activités d'inspection.

## **Formation**

La plupart des contrôleurs du Bureau sont des diplômés d'université. Bon nombre possèdent un diplôme dans divers domaines du génie, tandis que d'autres étaient des fonctionnaires dans différents services de l'État.

La formation professionnelle permanente fait partie intégrante du travail du personnel de contrôle. Après avoir suivi une formation initiale, les membres du personnel suivent d'autres cours qu'exige leur travail. Une formation facultative et avancée est offerte périodiquement, les cours réguliers sont mis à jour et de nouveaux cours sont ajoutés.

Comme la plupart des contrôles sont informatisés depuis 1996, les vérificateurs ont leur propre ordinateur portable, et la formation en informatique revêt de plus en plus d'importance. Tous les ordinateurs du Bureau sont reliés à un réseau local, et tous les bureaux utilisent la technologie moderne des réseaux et des systèmes de sécurité pour assurer la sécurité des communications.

## **Coopération internationale**

Le Bureau de la République tchèque s'est engagé à coopérer avec les institutions de contrôle des autres pays. Il fait partie de l'INTOSAI et de l'EUROSAI et il a accueilli le troisième congrès de l'EUROSAI à Prague en 1996. La République tchèque est également membre du Comité directeur de l'EUROSAI, et le président du Bureau en a été le Vice-président jusqu'en 1996. De 1996 jusqu'au quatrième congrès de l'EUROSAI en 1999, le président du Bureau a présidé les séances du Comité directeur de l'EUROSAI.

## **Plans futurs**

Dans son plan stratégique pour les prochaines années, le Bureau a défini les principaux objectifs suivants : mettre l'accent sur les contrôles du rendement; tenir un atelier sur l'échantillonnage appliqué; commencer à utiliser le logiciel IDEA; appliquer des normes rigoureuses dans tous les travaux de contrôle; commencer à utiliser un système de gestion des documents et mettre l'accent sur le contrôle dans un cadre informatique.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Bureau supérieur de contrôle, bureau régional Hradec Kralove, Ulrichovo nam. 810, HRADEC KRALOVE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (adresse électronique : Pavel.Smaha@NKU.cz). ■

---

# Publications à signaler

---

En mai 1994, le General Accounting Office des États-Unis a publié la première mise à jour de l'édition de 1994 des *Government Auditing Standards* (communément appelées le « livre jaune »). Cette mise à jour contient des normes concernant la documentation requise lorsqu'un vérificateur évalue les risques du contrôle interne des données des états financiers, qui reposent en grande partie sur des systèmes informatiques. À partir de la page d'accueil du GAO [www.gao.gov](http://www.gao.gov), on peut accéder à une version électronique du texte intitulé « Documentation Requirements When Assessing Control Risk at Maximum for Controls Significantly Dependent Upon Computerized Information Systems » (GAO/A-GAGAS-1), qui se trouve dans les documents sur la politique et les lignes directrices ou dans les publications spéciales, ou encore directement à l'adresse Internet < <http://www.gao.gov/govaudit/ykbbk01.htm> >; on peut obtenir une version papier en communiquant avec le **U.S. General Accounting Office, Office of International Liaison-Room 7806, 441 G Street NW, Washington, DC 20548, É.-U.; téléc. : ++202-512-4021; courriel : oil@gao.gov.**

\*\*\*\*\*

Les initiatives de lutte contre la corruption et les efforts pour combattre la fraude dans le secteur public continuent d'être des thèmes importants dans la communauté de l'INTOSAI, et plusieurs publications récentes peuvent intéresser les lecteurs de la *REVUE*.

En avril 1994, le Congrès du Venezuela nommait M. Eduardo Roche Lander Contrôleur général de la République pour la période de 1994 à 1998. Au moment de sa nomination, M. Roche s'est dit déterminé à renforcer la démocratie, les institutions d'État et les services aux citoyens du Venezuela. En juin 1999, il a été nommé pour un deuxième mandat de cinq ans. À la fin de son premier mandat, M. Lander a décidé de publier un livre qui s'inspire en grande partie de travaux de vérification afin de souligner les contributions à la société de l'ISC du Venezuela. Dans le prologue de ce livre intitulé *En Defensa del Estado La Democracia y El : Cinco Anos Contra La Corrupcion (À la défense de l'État, de la démocratie et du citoyen — Cinq ans de lutte contre la corruption)*, il souligne le fait que « nous avons tous compris que le Venezuela avait besoin d'une ISC démocratique, forte et moderne. » On peut se procurer ce livre en espagnol en communiquant avec le **Bureau du contrôleur général, Division de l'information technique et de la coopération internationale, Av. Andres Bello, Edificio, Guaicaipuro, Caracas 1050, VENEZUELA; tél. : ++582-508-3402; téléc. : ++582-571-8402.**

\*\*\*\*\*

L'Institut international des sciences administratives a récemment publié les délibérations de sa conférence de 1997 sur la corruption

politique et administrative. Pendant la conférence, les participants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de la Belgique, du Cameroun, de la Corée, de l'Italie, du Maroc, du Nigeria, de l'Ouganda, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Turquie ont présenté des rapports et des études de cas sur la restructuration de l'État et l'introduction de nouveaux instruments de lutte contre la corruption. On peut se procurer les délibérations de la conférence en français et en anglais au coût d'environ 30 \$US aux bureaux de l'IISA : **IISA-IIAS, 1, rue Defacqz-bte 11, B-1000, Bruxelles, BELGIQUE; téléc. : ++32/2-537-97-02; courriel : <iias2agoranet.be>.**

\*\*\*\*\*

Le document de travail n° 98/85 du Fonds monétaire international, *Does Mother Nature Corrupt? Natural Resources, Corruption and Economic Growth*, présente une analyse intéressante des liens possibles entre des ressources naturelles abondantes et la corruption. La recherche montre les relations entre les ressources naturelles à forte intensité de capital (c.-à-d., le pétrole, les minéraux) et la fréquence accrue de la corruption et entre les ressources naturelles à forte intensité de main-d'oeuvre (alimentation et agriculture) et les niveaux relativement faibles de corruption. L'étude indique que plus de lois et d'ordre et une plus grande stabilité politique réduisent également la corruption et elle fait ressortir que l'accroissement de la qualité des institutions publiques, y compris le renforcement du contrôle et de la reddition de comptes, peut aussi contribuer à l'amélioration de la croissance et du développement économiques.

On peut commander ce document de travail dont le coût est de 7 \$US et d'autres publications en écrivant aux **Services de publication du FMI, BOX XS900, IMF, Washington, DC, É.-U.; téléc. : ++202-623-7201; courriel : publications@imf.org.**

\*\*\*\*\*

Périodiquement, le Conseil de contrôle du Japon publie la version anglaise de certains articles dans *General Government Review*. L'édition de mars 1999 comprend des articles sur les systèmes de marchés publics, les stratégies d'aide au développement dans le secteur ferroviaire, le remboursement de la dette à long terme des compagnies de chemin de fer ainsi que les échecs de la nouvelle réforme administrative locale de la gestion publique. Pour commander des exemplaires de la publication en anglais, écrire au **Bureau des programmes spéciaux, Conseil de contrôle, 3-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-gu, Tokyo 100-8941, JAPON; téléc. : ++81-3-35-92-1807. ■**

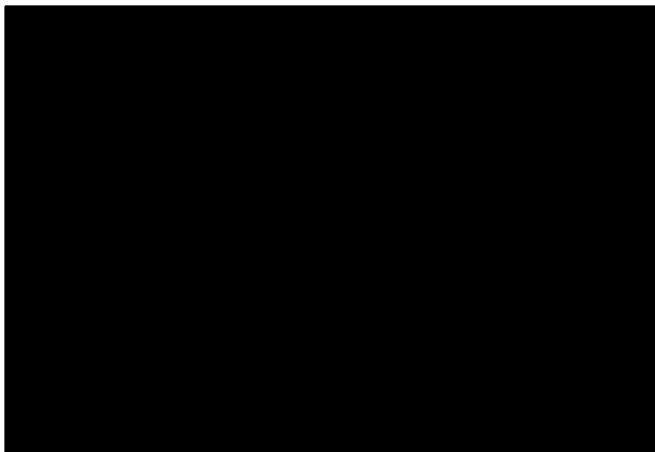
---

# Dans le cadre de l'INTOSAI

---

## Réunion annuelle de l'IDI

Le Conseil d'administration de l'Initiative de développement de l'INTOSAI a tenu sa réunion annuelle à Ottawa sous la présidence du Président du Conseil et Vérificateur général du Canada, M. Denis Desautels. Étant donné que l'IDI se prépare à transférer son Secrétariat général d'Ottawa au Bureau du Vérificateur général de la Norvège à Oslo, en 2001, le programme de la réunion comprenait des discussions sur le transfert, qui se déroule comme prévu. La discussion a aussi porté sur la réalisation du Programme régional de formation à long terme (PRFLT) de l'IDI. Le PRFLT a été entrepris en 1996 pour renforcer les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI au moyen d'infrastructures et de programmes régionaux de formation complets visant à les appuyer (voir l'article à la page 9 pour de plus amples détails sur le PRFLT offert en Afrique anglophone). Avec l'aide financière d'organismes de développement tels que la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et des organismes d'aide bilatérale nationaux du Canada, du Danemark, de la Norvège et de la Suède, le PRFLT sera réalisé dans toutes les régions avant le transfert à Oslo. Pour obtenir plus d'information sur les programmes régionaux de l'IDI et le transfert à Oslo, veuillez écrire à l'adresse suivante : IDI, pièce 1134, 240, rue Sparks, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0G6. (Tél. : (613) 995-3766; téléc. : (613) 941-3587; courriel : [idi@oag-bvg.gc.ca](mailto:idi@oag-bvg.gc.ca)).



Le Président du Conseil d'administration de l'IDI, M. Denis Desautels, préside la réunion annuelle qui a eu lieu à Ottawa le 28 juillet 1999. Le Vice-président, M. David M. Walker (É.-U.), et d'autres membres du Conseil ainsi que des dirigeants de l'IDI participaient à la réunion.

## La Commission des normes de comptabilité tient une réunion avec le Comité du secteur public de l'IFAC

Le président de la Commission des normes de comptabilité (CNC), M. David M. Walker, Contrôleur général des États-Unis, a rencontré les membres du Comité du secteur public (CSP) de l'International Federation of Accountants (IFAC) en juillet. M. Walker a pris la parole à une réunion du CSP tenue à Ottawa dans le cadre de leurs échanges continus. Il a informé le CSP au sujet des travaux en cours de la CNC visant à fournir des directives aux bureaux de contrôle nationaux au regard de leur rôle de vérificateurs des rapports financiers, de conformité et de gestion des gouvernements. Il a aussi discuté des vues de la CNC sur les initiatives courantes du CSP.

Le CSP s'est particulièrement intéressé par les vues de la CNC concernant la proposition du CSP de limiter son projet de normes de comptabilité à deux méthodes comptables de base — la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice intégrale. La CNC a mené une enquête auprès des membres de l'INTOSAI au sujet de cette proposition; elle fera part de leurs commentaires au CSP. Un point important déjà soulevé par la CNC en réponse à la proposition est la nécessité d'avoir une période de transition adéquate et des directives « de base » connexes pour les gouvernements qui fonctionnent selon une méthode qui se situe entre la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice intégrale et qui adopteront cette dernière méthode.

## Publications de la CNC offertes en cinq langues

Deux publications de la CNC, « *Cadre de normes comptables* » et « *Guide de mise en oeuvre du cadre de normes comptables à l'intention des ISC : Établissement de rapports sur les finances des départements et sur l'ensemble des finances publiques* » ont été rééditées en arabe, en français, en allemand et en espagnol. La version anglaise de celles-ci a déjà été rééditée dans le format officiel de l'INTOSAI, de sorte que toutes les publications de la Commission sont maintenant disponibles dans les cinq langues officielles. Pour recevoir ces documents et obtenir de plus amples informations sur les travaux de la CNC, veuillez communiquer avec le : U.S. General Accounting Office, Room 7806, Washington, D. C. 20548, É.-U. (tél. : 202-512-4707; téléc. : 202-512-4021; courriel : [oil@gao.gov](mailto:oil@gao.gov)).

## Adresses électroniques des ISC

Afin d'appuyer la stratégie de communication de l'INTOSAI, nous publierons dans chaque numéro de la *Revue* les adresses électroniques ou Internet des ISC, des programmes de l'INTOSAI et des organismes professionnels connexes. On y trouvera également les adresses des pages d'accueil sur le Web (WWW). Les ISC sont priées d'informer la *Revue* de toute nouvelle adresse électronique.

Secrétariat général de l'INTOSAI : <intosai@rechnungshof.gv.at> et <http://www.intosai.org>

Revue internationale de la vérification des comptes publics : <chases@gao.gov>

Initiative de développement de l'INTOSAI : <IDI@oag-bvg.gc.ca>

Commission pour le contrôle informatique de l'INTOSAI : <cag@giasd101.vsnl.net.in> et <www.open.gov.uk/nao/intosai\_edp/home.htm>

Groupe de travail pour le contrôle écologique de l'INTOSAI : <http://www.rekenkamer/ea>

Groupe de travail pour la privatisation de l'INTOSAI : <http://www.open.gov.uk/nao/intosai/home.htm>

ASOSAI : <asosai@ca.mbn.or.jp>

EUROSAI : <eurosai@tsai.es>

OLACEFS : <caso@condor.gob.pe>

SPASAI : <steveb@oag.govt.nz>

ISC de l'Afrique du Sud : <debbie@agsa.co.za> et <http://www.agsa.co.za>

ISC de l'Allemagne : <BRH\_FFM@t-online.de> et <http://www.Bundesrechnungshof.de>

ISC de l'Argentine : <agn1@interserver.com.ar>

ISC de l'Australie : <ag1@anao.gov.au> et <http://www.anao.gov.au>

ISC de Bahreïn : <audit@mofne.gov.bh>

ISC du Bangladesh : <saibd@citechco.net>

**ISC de la Belgique : ccrel@ccrek.be et <http://www.courdescomptes.be>**

**ISC des Bermudes : auditbda@ibl.bm et <http://www.oagbermuda.gov.bm>**

ISC de la Bolivie : <cgr@ceibo.entelnet.bo>

ISC du Brésil : <sergiofa@tcu.gov.br>; et <http://www.tcu.gov.br>

ISC du Canada : <desautld@oag-bvg.gc.ca> et <http://www.oag-bvg.gc.ca>

ISC du Chili : <aylwin@contraloria.ci> et <http://www.contraloria.ci>

ISC de la Chine : <cnao@public.east.cn.net>

ISC de Chypre : <cao@cytanet.com.cy>

ISC de la Corée : <gsw290@blue.nowcom.co.kr> et <http://www.bai.go.kr>

ISC du Costa Rica : <xcisnado@casapres.go.cr>

ISC de l'Union européenne : <euraud@eca.eu.int> et <http://www.eca.eu.int>

ISC de la Croatie : <colic@revizija.hr>, <opcal@revizija.hr> et <http://www.revizija.hr>

ISC du Danemark : <rigsrevisionen@rigsrevisionen.dk> et <http://www.rigsrevisionen.dk>

ISC des Émirats arabes unis : <saiuae@emirates.net.ae>

ISC de l'Espagne : <TRIBUNALCTA@bitmailer.net>

ISC de l'Estonie : <riigikontroll@sao.ee> et <http://www.sao.ee>

ISC des États-Unis d'Amérique : <oil@gao.gov> et <http://www.gao.gov>

ISC des Fidji : <audit@itc.gov.fj>

ISC de la Finlande : <kirjaamo@vtv.fi>

ISC de la France : <dterroir@ccomptes.fr> et <www.ccomptes.fr>

ISC de la Georgie : <chamber@access.sanet.ge>

ISC de Hong Kong : <audaes2@aud.gen.gov.hk> et <http://www.info.gov.hk/aud/>

ISC des Îles Marshall : <tonyowe@ntamar.com>

ISC de l'Inde : <cag@giasd101.vsnl.net.in>

ISC de l'Indonésie : <asosai@bpk.go.id> et <http://www.bpk.go.id>

ISC de l'Irlande : <webmaster@audgen.irlgov.ie> et <http://www.irlgov.ie/audgen>

ISC de l'Italie : <bmanna@tiscalinet.it>

ISC du Japon : <asosai@ca.mbn.or.jp> et <http://www.jbaudit.admix.go.jp>

ISC de la Jordanie : <audit-b@amra.nic.gov.jo>

**ISC du Kirgystan : <whl@mail.elcat.kg>**

ISC du Koweït : <aha@audit.kuwait.net>

ISC de la Lettonie : <http://www.lrvk.gov.lv>

ISC du Liban : <President@coa.gov.lb>

ISC du Luxembourg : <chaco@pt.lu>

ISC de la Macédoine : <usdt@nic.mpt.com.mk>

ISC de la Malaisie : <jbaudit@audit.gov.my>

ISC du Mali : <papa.toyo@datatech.toolnet.org>

ISC de Malte : <nao.malta@magnet.mt>

ISC de Maurice : <auditdep@bow.intnet.mu>

ISC du Mexique : <cmhsecpart@compuserve.com.mx>

ISC de la Micronésie : <FSMOPA@mail.fm>

ISC du Népal : <oagnp@oagnp.mos.com.np>

ISC du Nicaragua : <continf@lbw.com.ni>

ISC de la Norvège : <riksrevisjonen@riksrevisjonen.no>

ISC de la Nouvelle-Zélande : <oag@oag.govt.nz> et <http://www.netlink.co.nz/%7e.oag/home.htm>

ISC d'Oman : <sages@gto.net.om>

**ISC du Pakistan : <saipak@comsats.net.pk>**

ISC des Palaos : <palau.public.auditor@palaunet.com>

ISC du Panama : <omarl@contraloria.gob.pa>  
ISC de Papouasie-Nouvelle-Guinée : <amrita@online.net.pg>  
ISC du Paraguay : <director@astegr.una.py>  
ISC des Pays-Bas : <bjz@rekenkamer.nl> et  
<http://www.rekenkamer.nl>  
ISC du Pérou : <dcio0@condor.gob.pe> et  
<http://www.rcp.net.pe/CONTRALORIA>  
ISC des Philippines : <catli@pacific.net.ph>  
ISC de la Pologne : <http://www.nik.gov.pl>  
ISC de Porto Rico : <ocpr@coqui.net>  
ISC du Portugal : <dg.tcontas@mail.telepac.pt>  
ISC du Qatar : <qsab@qatar.net.qa>  
ISC de la République tchèque : <michael.michovsky@nku.cz>  
ISC du Royaume-Uni : <international.nao.@gtnet.gov.uk> et  
<http://www.open.gov.uk/nao/home/htm>  
ISC de la Russie : <sjul@gov.ru>  
**ISC de Sainte-Lucie : <govtaudit@candw.lc>**  
ISC du Salvador : <cdcr@es.com.sv>  
ISC des Seychelles : <seyaudit@seychelles.net>  
ISC de Singapour : <ago\_email@ago.gov.sg>

**ISC de la Slovaquie : <hlavac@controll.gov.sk>**  
ISC de la Slovénie : anton.antoncic@racsod.sigov.mail.si et  
<http://www.sigov.si/racs>  
ISC de la Suède : <int@rrv.se> et <http://www.rrv.se>  
ISC de la Suisse : <sekretariat@efk.admin.ch>  
ISC du Suriname : <http://www.parbo.com>  
ISC de la Thaïlande : <oat@vayu.mof.go.th>  
**ISC de Trinité-et-Tobago : <audgen@hotmail.com>**  
ISC de la Turquie : <saybsk3@turnet.net.tr>  
ISC de l'Ukraine : <rp@core.ac-rada.gov.ua>  
ISC de l'Uruguay : tribinc@adinet.com.uy et http://www.tcr.gub.uy  
ISC du Venezuela : <crojas@cgr.gov.ve> et <http://www.cgr.gov.ve>  
ISC du Yémen : <coxa@y.net.ye>  
CCAF-FCVI Inc. : <http://www.ccaf-fcvi.com>  
Institute of Internal Auditors : <iia@theiia.org> et  
<http://www.theiia.org>  
Consortium international pour la gestion des comptes publics :  
<http://financenet.gov/icgfm.htm>  
International Federation of Accountants : http://www.ifac.org

# Calendrier des événements de l'INTOSAI en 1999-2000

## Octobre

---

*Congrès de l'AFROSAI  
Ouagadougou, Burkina Faso  
4-8 octobre*

*Assemblée générale de l'OLACEFS  
Asunción, Paraguay  
4-8 octobre*

*Réunion du Groupe de travail pour la  
privatisation  
Varsovie, Pologne  
5-6 octobre*

*Réunion de la Commission pour le  
contrôle informatique  
Harare, Zimbabwe  
7-8 octobre*

*Conférence des vérificateurs généraux du  
Commonwealth  
Sun City, Afrique du Sud  
10-13 octobre*

## 2000

### Janvier

---

*Réunion de la Commission des normes de  
contrôle  
Londres, Royaume-Uni  
(date à déterminer)*

### Avril

---

### Juillet

---

## Novembre

---

*Réunion de la Commission de la dette  
publique  
Mexico, Mexique  
11-12 novembre*

### Février

---

### Mai

---

*Conférence sur le contrôle interne  
Budapest, Hongrie  
8-11 mai*

*Réunion du Comité directeur de  
l'INTOSAI  
Séoul, Corée  
23-25 mai*

### Août

---

## Décembre

---

### Mars

---

*Colloque ONU/INTOSAI  
Vienne, Autriche  
27-31 mars*

### Juin

---

### Septembre

---

*N.D.L.R. : Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres de l'INTOSAI à planifier et à coordonner leurs engagements. Figureront dans cette section régulière de la Revue les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles offertes par les régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au secrétaire général de chaque groupe de travail régional.*